

Conseil de Faculté 4 février 2021
Compte rendu

3. Communications du Décanat.

1. Fin du processus d'évaluation de la Faculté. Plan de développement en cours de création.
2. Session d'examen : bon déroulement global. Un seul problème, des étudiant-e-s se sont connectés sur moodle pendant un examen sans documentation. Le Décanat est fâché et prendra des mesures lourdes.
3. Rentrée : le Décanat suit la Direction unil et n'a pas plus d'infos. La reprise sera complètement à distance pour un temps non déterminé.
4. Rapport de bilan de fin du plan égalité : en attente du retour de la Direction puis il sera distribué à la Faculté et discuté.
5. Commission d'éthique cantonale : les modalités de fonctionnements sont en train de changer après la mise en place d'une commission d'éthique unil. Si besoin, il faut contacter Mme Minard, actuellement remplacée par Mme Rochat.
6. Directive 4.2 révisée sur l'intégrité scientifique : la Direction a musclé la procédure dans ce domaine. A l'avenir, il y aura un-e délégué-e à l'intégrité mais aussi une cellule dédiée. Modification du règlement de faculté pour répondre à cette directive.

4. Modification d'articles.

A. Règlement de Faculté.

1. Reconnaissance des associations d'étudiant-e-s : Exactitude dans l'art. 4 selon la Direction UNIL. La Faculté ne peut pas reconnaître les associations mais travailler avec.
 - a. Suppression de l'al. 2 qui obligeait la Faculté à n'avoir des contacts qu'avec les associations reconnues par la Direction. Dès lors, reste uniquement l'al. 1 : « *Les associations, qui ont notamment pour but de défendre les intérêts des étudiants, du corps intermédiaire, du corps professoral et/ou du personnel administratif et technique de la Faculté, peuvent être associées à la vie facultaire. Cas échéant, la Faculté les consultent dans les domaines qui relèvent de leurs buts statutaires.* ».
2. Implications de la Directive 4.2. UNIL sur l'intégrité scientifique (art. 11 et 19) : il s'agit de mettre en place un-e délégué-e et une cellule intégrité sur proposition du Décanat.
 - a. Modifications acceptées.

→ La suite en 2^e lecture.

B. Règlement d'études du Doctorat en neurosciences de UNIL et UNIGE

Modification d'un règlement assez vieux qui nécessitait une modernisation. Long travail pour adapter le règlement aux pratiques et contraintes actuelles.

→ le règlement est accepté.

5. Élection de la Direction de l'ISS

Le Prof. A. Berchtold est le nouveau directeur jusqu'en décembre 2022.

6. Élection des Commissions permanentes (Commission d'enseignement en Psychologie)

Élue.

7. Plateforme SSP-FORS

Manière de mieux visibiliser la collaboration. FORS arrive à l'UNIL à la fin des années 2000 que la Faculté a créé un programme scientifique qui lie la Faculté et FORS. La convention qui lie la Faculté à FORS a été renégociée, aussi pour mieux définir la gouvernance et le pilotage du programme scientifique. Régler des questions d'appartenances institutionnelles : création d'une structure plus visible qui porte ce programme scientifique de manière plus cohérente et visible (création d'une plateforme).

→ implique environ 15 membres de la Faculté et des associé-e-s, avec une enveloppe budgétaire importante qui paie leurs salaires.

La plateforme est acceptée.